



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Enseignement secondaire II
Direction générale
Service Organisation et Planification

Dispositions relatives aux réorientations d'élèves

Informations en vue des inscriptions pour l'année scolaire 2025-2026

Version adoptée par la commission en janvier 2025



Sommaire

Acronymes	4
CADRE.....	5
Généralités	6
LIMITE D'ÂGE.....	6
PRINCIPES GÉNÉRAUX	6
PRINCIPES DES RÉORIENTATIONS	6
PRINCIPES TEMPORELS.....	7
INFORMATION POUR LES ÉLÈVES EN PROVENANCE DE L'ACCES II.....	9
Organigramme de l'enseignement secondaire et tertiaire	10
Responsables des réorientations.....	11
RÉORIENTATIONS	12
Réorientation du CdG vers l'ECG ou le CFP Commerce	13
Réorientation de l'ECG vers le CdG ou le CFP Commerce.....	15
Réorientation du CFP Commerce vers le CdG ou l'ECG	17
Réorientation de l'ECG vers le CFP Santé ou le CFP Social	23
Réorientation de l'ECG vers le CFP Santé ou le CFP Social	23
Réorientation de la filière professionnelle (CFC) vers le CdG, l'ECG ou le CFP Commerce	24
Réorientation de la filière professionnelle (MP) vers le CdG, l'ECG ou le CFP Commerce	26
MOUVEMENTS INTRACFP COMMERCE	28
PRINCIPE	29
CFP Commerce : changement de type de certification	30
CFP Commerce, passage à la FIEn	32
FIEn : changement de profil.....	33
Passage du CdG à la FIEn	35
TRANSITIONS.....	36
Des classes préparatoires ECG vers l'ECG ou le CFP Commerce	37
Des classes préparatoires Commerce vers l'ECG ou le CFP Commerce	38

Centre de formation préprofessionnelle (CFPP)	39
OBTENTION D'UNE SECONDE CERTIFICATION DU SECONDAIRE II	40
DÉFINITION	41
PRINCIPES	41
MODALITÉS	41
ANNEXES	44
CdG : présentation de la grille horaire	45
ECG : présentation des cursus	46
CFP Commerce : présentation des cursus	48
Descriptif des différents profils du CFP Commerce (dès la rentrée 2023-2024)	51
CFP Hors Commerce : présentation des cursus	52
CFP Commerce : changement de type de certification Tableaux des transferts et suites de formation	53
Âge limite pour entrer en formation à l'ESII	56
Tableaux récapitulatifs des parcours-type	57

ACRONYMES

ACCESII	Service de l'accueil de l'enseignement secondaire II	FIEn	Formation initiale en entreprise
AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle	GCD	Gestionnaire du commerce de détail (CFC)
ARC	CFC agente ou agent relation client	HES	Hautes écoles spécialisées
A&R	Approfondir et relier	ICA	Information, communication, administration
CC	Contrôle de compétences	MP1	CFP Hors Commerce – maturité professionnelle intra-CFC
Cd (ORFO 23)	CFP Commerce – CFC dual	MP2	CFP Hors Commerce – maturité professionnelle post-CFC
CDFP	Conférence des directrices et directeurs des formations professionnelles	MP1-ESe 3+1	CFP Commerce – maturité professionnelle ¹
CdG	Collège de Genève	MP1m-ESe 3+1	CFP Commerce – maturité professionnelle multilingue
CECR	Cadre européen commun de référence	MP1 S2	CFP Santé ou CFP Social – maturité professionnelle intra-CFC
CFC	Certificat fédéral de capacité	MP2-ESe	CFP Commerce – maturité professionnelle post-CFC – économie et services, type économie
Ci	CFP Commerce – CFC intégré plein temps (12 ^e Harmos dès la rentrée 2023-2024)	MP2-ESs	CFP Commerce – maturité professionnelle post-CFC – économie et services, type services
CiB	CFP Commerce – CFC intégré plein temps, profil Base	MPd (ORFO 23)	CFP Commerce – maturité professionnelle dual (CPM)
CiE	CFP Commerce – CFC intégré plein temps, profil Élargi	MPp (ORFO 23)	CFP Commerce – maturité professionnelle plein temps (MP1-ESe 3+1)
CiR	CFP Commerce – CFC intégré plein temps, profil Élargi Rapide	MPS	Équipe médico-psycho-sociale
CFP	Centre de formation professionnelle	MP TASV	Maturité professionnelle Technique, Architecture et Sciences de la Vie
CFPP	Centre de formation pré-professionnelle	OFPC	Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
CI	OSP Communication-information	ORRM	Ordonnance et règlement fédéral sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale
CIE	Cours InterEntreprises	OS	Option spécifique
CPe Rapide	CFP Commerce – CFC dual, profil Élargi, classe rapide	OSP	Option spécifique préprofessionnelle
CO	Cycle d'orientation	PE	Pédagogie
Cp (ORFO 23)	CFP Commerce - CFC plein temps	PI	Parcours Individualisés
CPB	CFP Commerce – CFC dual, profil Base	PQual	Procédure de qualification
CPE	CFP Commerce – CFC dual, profil Élargi	RECG	Règlement relatif à l'École de culture générale (C 1 10.70)
CPM	CFP Commerce – CFC dual, profil Maturité	REST	Règlement de l'enseignement secondaire II et tertiaire B (C 1 10.31)
DCO-E	Domaine de compétence opérationnel E (Utilisation des technologies numériques du monde du travail)	RAES II	Règlement relatif à l'admission dans l'enseignement secondaire II (C 1 10.33)
DF	Discipline fondamentale	SOP	Service Organisation et Planification
DGES II	Direction générale de l'enseignement secondaire II	SEL	Service des élèves
EE	Espace Entreprise	STA	Situation de travail et d'apprentissage
E&S	Économie et société	TEAD	Tests d'admission
ECG	École de culture générale	TS	OSP Travail social
ES II	Enseignement secondaire II	TIB	Travail interdisciplinaire dans les branches
FCB	Formation commerciale de base (formation duale)	TIP	Travail interdisciplinaire centré sur un projet
FCPM	Formation commerciale pour porteur de maturité	UF	Unité de formation
FIC	Finances et comptabilité		
FIEc	Formation initiale en école		

CADRE

GÉNÉRALITÉS

LIMITE D'ÂGE¹

Le Règlement relatif à l'admission dans l'enseignement secondaire II (RAES-II C 1 10.33) précise à l'article 5 :

1. En principe, pour être admis à l'École de culture générale, au Collège de Genève ou en formation professionnelle initiale d'employée ou d'employé de commerce en voie plein temps, un élève ne peut avoir plus de 2 années d'avance ou de retard sur l'âge de référence pour le degré scolaire concerné.
2. Pour l'intégration en formation professionnelle, voie plein temps, hors commerce, la priorité est donnée aux élèves mineurs.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le Règlement relatif à l'admission dans l'enseignement secondaire II (RAES II C 1 10 33) précise les conditions de réorientation. Celles-ci sont basées sur la prise en compte des acquis de formation et réglées par des dispositions internes publiées chaque année par la direction générale de l'enseignement secondaire II.

PRINCIPES DES RÉORIENTATIONS

1. Une réorientation implique une démarche en orientation auprès d'une psychologue conseillère ou d'un psychologue conseiller en orientation.
2. L'application des normes de réorientation se fait sur la base de la situation de l'élève à la fin du CO et/ou de son dernier bulletin scolaire (annuel ou semestriel), du présent document et des informations recueillies par les doyennes et doyens des réorientations des écoles concernées dans la perspective de la rentrée suivante.
3. Une réorientation peut donner lieu à des tests d'admission et/ou un rattrapage spécifique à la charge de l'élève.
4. L'élève admissible en année terminale de formation doit être fortement encouragé à terminer ses études et obtenir une certification avant d'envisager une autre formation dans l'enseignement secondaire II.
5. L'année de transition entre le Cycle d'orientation (CO) et l'ES II n'est pas considérée comme un 12^e degré et fait l'objet de conditions de passage spécifiques (voir la partie intitulée « Transitions »).
6. Sous réserve de remplir les conditions scolaires et d'âge, l'élève a droit à deux réorientations entre les filières plein temps de l'enseignement secondaire II.
7. Une seule réorientation est autorisée entre la filière de culture générale, la filière gymnasiale et la formation professionnelle initiale d'employée ou d'employé de commerce en voie plein temps.

¹ Voir annexe, p.55

8. L'élève réorienté dans la même année de scolarité entre les filières de culture générale, gymnasiale et la formation professionnelle initiale d'employée ou d'employé de commerce en voie plein temps, est considéré comme redoublant dans sa nouvelle filière de formation.
9. L'élève ayant intégré une filière professionnelle en voie duale ou en voie plein temps, hors formation professionnelle initiale d'employée ou d'employé de commerce en voie plein temps, à l'issue du CO, peut uniquement se réorienter dans une filière pour laquelle elle ou il était admissible au terme de la 11^e année. Elle ou il peut également prétendre à une réorientation dans une filière pour laquelle elle ou il était admissible en classe préparatoire.
10. L'élève en échec ayant déjà bénéficié d'une réorientation dans la filière de culture générale, la filière gymnasiale et la formation professionnelle initiale d'employée ou employé de commerce en voie plein temps doit se réorienter vers une formation professionnelle plein temps (hors CFP Commerce) ou duale.
11. Dispositions particulières :
 - le refus de redoublement dans une filière n'empêche pas une réorientation au même degré ;
 - il est impossible de tripler dans une voie de maturité ;
 - un triplement n'est possible que lors d'un changement de filière et l'élève est considéré comme redoublant dans sa nouvelle filière ;
 - une réorientation entre les filières assimilées généralistes (Collège, ECG ou CFP Commerce plein temps) et les CFP hors commerce est possible uniquement sur les deux premières années de scolarité qui suivent la 11^e CO.
12. Un élève qui effectue une réorientation entre une filière professionnelle hors commerce et le Collège, l'ECG ou le CFP Commerce n'est pas considéré comme redoublant.
13. L'élève inscrit en transition professionnelle des CFP, qui aurait eu le droit d'intégrer une classe préparatoire ECG ou une préparatoire CFP Commerce (CFC) à la fin du cycle d'orientation, et qui est promu à la fin de son année de transition professionnelle, peut demander à passer les examens d'admission extérieure en 1^e ECG ou en 1^e CFP Commerce au mois d'août. Pour entrer en 1^e année, il doit réussir 3 examens sur 4 parmi français, allemand, anglais, mathématiques.
14. Les élèves souhaitant être réorientés en MP 3+1 Commerce doivent être en possession d'un permis de travail ou pouvoir justifier d'une demande de permis en cours.

PRINCIPES TEMPORELS

1. Toute réorientation doit être formalisée – au plus tard – à la fin d'une année scolaire : une réorientation n'est pas possible une fois l'année entamée.
2. Pour un élève en provenance du 11^e degré ou de l'ACCES II exclusivement, la demande de changement de filière résultant d'une erreur manifeste dans l'orientation peut cependant être traitée jusqu'au 30 septembre après la rentrée pour les toutes les filières :
 - pour autant que les conditions d'admission dans la nouvelle formation soient remplies ;
 - après évaluation par une ou un psychologue conseiller en orientation de l'OFPC ;
 - dans la limite des places disponibles.

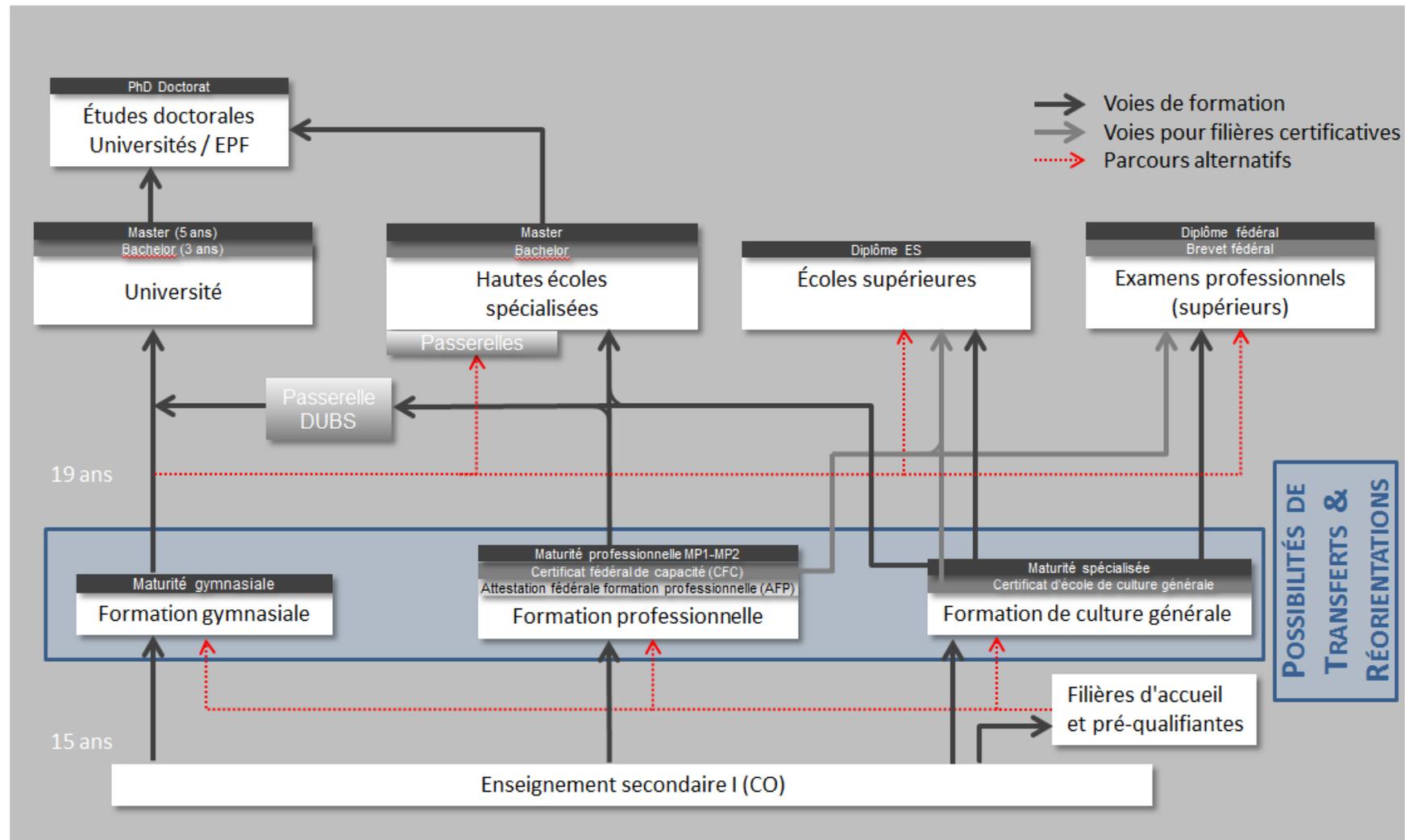
3. Tout changement de filière d'un élève en provenance du 11^e degré ou de l'ACCES II durant le mois de septembre n'est pas considéré dans son parcours scolaire.
4. Après la rentrée, toute demande de changement de filière ou d'annulation de réorientation pour l'année en cours formulée par une ou un élève ne provenant ni du 11^e degré ni de l'ACCES II ne peut être considérée comme une erreur manifeste dans l'orientation et doit être refusée.
5. Situation d'un élève en dispositif externe ou suivi par un partenaire externe : si possible avant tout départ, les possibilités de réorientation de l'élève doivent être évaluées conjointement par le SEL et le SOP, tout comme à son retour. Le SEL formalise la réorientation.

INFORMATION POUR LES ÉLÈVES EN PROVENANCE DE L'ACCES II

Procédure :

1. L'élève en provenance de l'ACCESII concerné par une inscription à l'ESII est annoncé au SOP dans un fichier Excel dédié ;
2. L'élève reçoit de la part des répondants des classes de CIS et CIP une lettre de recommandation proposant le COPAD ou l'ECGA; cette recommandation est discutée avec l'élève, qui doit vouloir entrer dans la scolarité du soir (pour éviter d'être scolarisé de jour avec des élèves beaucoup plus jeunes, ou pour pouvoir travailler de jour afin de subvenir à ses besoins) :
 - Recommandation possible en fin de CIS pour le COPAD (propédeutique) ou l'ECGA
 - Recommandation possible en fin de CIP pour l'ECGA (1^{re} année) ;
3. L'âge minimum requis pour entrer en propédeutique au COPAD est de 19 ans ;
4. L'âge minimum requis pour entrer en première année de l'ECGA est de 18 ans;
5. Dans les documents annexés à la demande, l'élève doit fournir une copie de sa carte d'identité suisse ou d'un permis de séjour valable ;
6. L'élève est reçu par la direction de l'ECGA ou du COPAD pour un entretien de motivation – sans passage d'éventuels tests (elle ou il doit prendre rendez-vous)
En cas de doute sur l'orientation de l'élève, la direction de l'ECGA ou du COPAD contacte l'école de provenance de l'élève ;
7. Par analogie avec la situation des élèves allophones de jour, l'élève bénéficie des mesures prévues pour les élèves allophones de l'ECG et du Collège de Genève (entre autres le fait que la note de français ne compte pas pendant deux ans au COPAD et pendant la première année uniquement à l'ECGA, la note de français de deuxième année comptant pour l'obtention du certificat) ;
8. L'élève bénéficie d'un soutien en français pendant deux ans, d'une intégration au cours de français renforcé au COPAD et de mesures individualisées à l'ECGA.
9. Les élèves sont inscrits dans IPO par le SOP.

ORGANIGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET TERTIAIRE



RESPONSABLES DES RÉORIENTATIONS

Responsable		
Collège de Genève	M. Luc Schnieper, directeur a.i. Service Organisation et Planification	022 / 546.59.20
Conférence des directrices et directeurs	Mme Sarah Dalbe, administratrice	022 / 388.33.90
Calvin	Mme Tania Lopez, doyenne	022 / 388.32.00
De Candolle	M. Bastien Bosson, doyen	022 / 388.48.00
André-Chavanne	Mme Ilaria Segoni, doyenne	022 / 388.37.00
Claparède	Mme Caroline Crettaz Herren, doyenne	022 / 388.22.00
Émilie-Gourd	<i>M. Haris Lemopoulos, doyen</i>	022 / 388.22.00
Rousseau	M. Yves Josefovski, doyen	022 / 388.36.00
De Saussure	M. Sébastien Murphy, doyen	022 / 388.09.00
Sismondi	Mme Sylvie Cauwerts, doyenne	022 / 388.43.00
Madame de Staël	M. Céline Hetherington, doyenne	022 / 388.79.00
Voltaire	M. Santiago Royuela, doyen	022 / 388.48.50
	M. Stéphane Trillat, doyen	022 / 388.08.00
École de culture générale		
Conférence des directrices et directeurs	Mme Aude Schmutz, doyenne	022 / 388.59.00
Henry-Dunant	M. Pablo Villasuso, doyen	022 / 388.59.00
Jean-Piaget	M. Leonardo Capponi, maître-adjoint	022 / 388.78.00
Ella-Maillart	<i>M. Fabien Sartoretti, chargé de mission</i>	022 / 388.78.00
Aimée-Stitelmann	M. Nicolas Jaudier, doyen	022 / 546.29.70
Madame de Staël	Mme Hélène Francart, doyenne	022 / 388.20.50
	M. Santiago Royuela, doyen	022 / 388.48.50
Centres de formation professionnelle		
CFP Commerce		
Conférence des directrices et directeurs	Mme Myriama Barka, doyenne	022 / 546.22.00
Nicolas-Bouvier	Mme Sasha Vannod, doyenne	022 / 546.22.00
André-Chavanne	Mme Sophie Bouveret, doyenne	022 / 388.37.00
Émilie-Gourd	M. Yves Josefovski, doyen	022 / 388.36.00
Aimée-Stitelmann	Mme Hélène Francart, doyenne	022 / 388.20.50
Raymond-Uldry	Mme Véronique Blattner, doyenne	022 / 546.40.50
CFP hors Commerce		
Conférence des directrices et directeurs CDFP	M. Fabien Puig, maître adjoint	022 / 388.88.00
CFP Arts	Mme Inès Scolari, doyenne	022 / 388.50.00
CFP Construction	M. Yan Pacini, doyen	022 / 388.82.11
CFP Nature et environnement	M. Arnaud Pertuiset, doyen	022 / 546.67.10
CFP Santé et social	Mme Mirella Bonito Kastawa, doyenne	022 / 388.34.00
CFP Technique	M. Fabien Puig, maître adjoint	022 / 388.88.00
CFP Service et Hôtellerie - Restauration	M. Jean-David Dallinge, doyen	022 / 388.82.67
CFPP	M. Olivier Lorenzini, doyen	022 / 388.73.20
Maturité professionnelle post CFC – hors Commerce	M. Jacobo Nunez, doyen	022 / 546.22.00
DGES II - Service enseignement, évaluation et certifications (SEC)	M. Andreas Fink, chargé de mission coordinateur des maturités professionnelles	022 / 546.59.20
PI – Parcours individualisés	Mme Sara Abidi, doyenne	022 / 546.59.70

RÉORIENTATIONS

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

RÉORIENTATION DU CDG VERS L'ECG OU LE CFP COMMERCE

DE Collège de Genève		À			
		Degré	École de culture générale	CFP Commerce	
				Cp	MPp
1 ^{re}	non promotion en 2 ^e	1	Admissible	Admissible en Cp (ORFO 2023)	Admissible
		2	Admissible aux conditions ci-dessous : 1) Première année terminée 2) Total minimum de 12.0 pour les 4 notes de français mathématiques langues (parmi AN, AL, IT) 3) Si nouvelle langue, total minimum de 9.0 pour les trois disciplines restantes et examen réussi à 4.0 dans la nouvelle langue. À défaut, l'élève intègre une 1ECG avec la nouvelle langue ou une 2ECG avec la langue initiale si la condition 2 est remplie. 4) Pour une entrée en OSP Pédagogie ¹ , total minimum de 14.0 pour les 4 notes de : français, mathématiques, allemand (obligatoire), anglais (obligatoire). Si nouvelle langue, total de 10,5 pour les 3 disciplines restantes et résultat de l'examen dans la nouvelle langue \geq à 4.5.	Admissible en 2 ^e Cp Rapide (ORFO 2023) aux conditions ci-dessous : Première année terminée 1) Note minimum 4.0 en français mathématiques langues choisies au CFP commerce (AN, AL ou IT) 2) Admissible avec la L2 du collège (AL ou IT)	Non admissible (accès à la maturité professionnelle après l'obtention du CFC)
promotion en 2 ^e	2	Admissible et si nouvelle langue, examen dans cette langue Pour une entrée en OSP Pédagogie ¹ , AL et AN obligatoires. Si examen dans la nouvelle langue, résultat \geq 4.5.	Admissible en 2 ^e Cp Rapide (ORFO 2023)		
2 ^e	non promotion en 3 ^e	2	Admissible et si nouvelle langue, examen dans cette langue Pour une entrée en OSP Pédagogie ¹ , AL et AN obligatoires. Si examen dans la nouvelle langue, résultat \geq 4.5.	Admissible en 2 ^e Cp Rapide (ORFO 2023)	
		3	Admissible selon les conditions décrites à la page suivante	Non admissible	
	promotion en 3 ^e	2	Non admissible	Admissible en 2 ^e Cp Rapide (ORFO 2023)	
		3	Admissible selon les conditions décrites à la page suivante	Non admissible	
3 ^e		2	Non admissible	Admissible en 2 ^e Cp Rapide (ORFO 2023)	
		3	Admissible selon les conditions décrites à la page suivante	Non admissible	

¹ Les normes d'entrée en OSP PE étant plus exigeantes que pour une entrée dans une autre OSP, l'élève souhaitant s'inscrire en OSP PE doit choisir une OSP alternative au cas où il ne répondrait pas aux normes d'admission en PE (total et/ou examen de langue si nécessaire).

RÉORIENTATION DU CDG VERS L'ECG (3^E)

CONDITIONS DE BASE CDG2 → ECG3

- 2^e année de **CdG terminée** ;
- F - M - L1 - L2 (parmi AL, AN, IT) : **total ≥ 12.0 pour les 4 disciplines** ;
- **Si l'élève n'a qu'une langue parmi AL, AN et IT, alors examen réussi à 4.0 dans la 2^e langue choisie et total ≥ 9.0 pour les 3 autres disciplines** ;
À défaut du 4.0 à l'examen, l'élève est inscrit en 2^e année de l'ECG ;
- **Pour l'OSP PE : F - M – AL – AN : total ≥ 14.0 pour les 4 disciplines. Si l'élève n'a qu'une langue, alors examen réussi à 4.5 dans cette langue et total ≥ 10.50 pour les 3 autres disciplines.** À défaut du 4.5 à l'examen, l'élève est inscrit en 3^e ECG dans une autre OSP selon les conditions en vigueur ;
- **Stage** intra-certificat (10 jours) à effectuer le plus tôt possible ;
- **Travail personnel** de certificat à commencer durant l'été (avec évaluation du projet en septembre).

CONDITIONS DE BASE CDG3 → ECG3

- **Stage** intra-certificat (10 jours) à effectuer le plus tôt possible ;
- **Travail personnel de certificat** à commencer durant l'été (avec évaluation du projet en septembre) ;
- **Pour toutes les OSP (sauf PE) :** Si l'élève n'a qu'une langue parmi AL, AN, IT, le rattrapage de la deuxième langue est à sa charge (pas d'examen) ;
- **Pour l'OSP PE :** Élève admis sans condition pourvu qu'il ait AL et AN. Si pas AL et/ou AN, examen requis et réussi avec la note minimale de 4.5. À défaut du 4.5, l'élève est inscrit dans une autre OSP selon les conditions en vigueur.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES → ECG3

Le choix de l'option spécifique préprofessionnelle doit tenir compte des disciplines suivies au CdG. Selon le cursus antérieur, un rattrapage dans certaines disciplines peut être exigé :

- Pour l'option spécifique travail social, le rattrapage du cours de sociologie de deuxième année est à la charge de l'élève.
- Pour l'option spécifique communication-information, le rattrapage des cours de gestion-comptabilité et de numérique et société est à la charge de l'élève.
- Pour l'option spécifique arts, il convient de prendre contact directement avec la doyenne ou le doyen des réorientations de l'ECG. À noter que pour entrer en 3^e OSP Musique, l'élève doit attester d'une pratique instrumentale ou vocale d'un an minimum l'année précédant son entrée en 3^e ECG.

Selon l'option choisie en 3^e année de l'ECG, 1 ou 2 notes de la fin de la 2^e année du CdG sont comptabilisées dans l'obtention du certificat ECG. Pour chacune de ces notes, il est souhaitable d'avoir un **4.0 au minimum** pour assurer le titre. En cas de redoublement de la 2^e année, ce sont les notes de l'année redoublée qui comptent.

DISCIPLINES IMPLIQUÉES DANS L'OBTENTION DU TITRE ET REPORTÉES SUR LE BULLETIN DU CERTIFICAT DE CULTURE GÉNÉRALE

OPTION	SANTE	TRAVAIL SOCIAL	COMMUNICATION- INFORMATION	ARTS	PEDAGOGIE
NOTES CdG2 comptant pour l'obtention du certificat ECG		meilleure note parmi biologie - chimie - physique	meilleure note parmi biologie - chimie - physique	meilleure note parmi biologie - chimie - physique	
	Arts (moyenne HA et AP/MU)	Arts (moyenne HA et AP/MU)	Arts (moyenne HA et AP/MU)		Arts (moyenne HA et AP/MU)

RÉORIENTATION DE L'ECG (1^E) VERS LE CDG OU LE CFP COMMERCE

DE École de culture générale		À			
		Degré	Collège de Genève	CFP Commerce	
				Cp	MPp
1 ^{re}	non promotion en 2 ^e	1	Admissible si admissible en fin de 11 ^e CO	Admissible	Admissible si admissible en fin de 11 ^e CO
	promotion en 2 ^e	1	Admissible si admissible en fin de 11 ^e CO	Admissible	Admissible si admissible en fin de 11 ^e CO
			Si non admissible en fin de 11 ^e CO Total minimum de 20.0 pour les notes de français 2 ^e langue (langue nationale AL ou IT) 3 ^e langue (langue nationale ou anglais) mathématiques		Si non admissible en fin de 11 ^e CO Total minimum de 20.0 pour les notes de français langue nationale (AL ou IT) anglais mathématiques
	2	Admissible aux conditions ci-dessous : 1) Total minimum de 20.0 pour les notes de français 2 ^e langue (langue nationale AL ou IT) 3 ^e langue (langue nationale ou anglais) mathématiques 2) Choix de l'OS possible si la discipline a été étudiée au préalable et si la moyenne est $\geq 5.0^*$ 3) Rattrapages éventuels à la charge de l'élève	Admissible en 2 ^e Cp Rapide (ORFO 2023) si : FR + AN + MA + AL ou IT ≥ 20	Non admissible	

REMARQUES : l'éventualité d'une restriction des choix selon l'Ordonnance et le règlement fédéral sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORRM) doit être communiquée aux élèves admissibles au degré 2 du CdG.

*Si l'élève n'a pas étudié la discipline souhaitée en OS, elle ou il doit passer des examens, y compris pour les OS composites (s'adresser à l'administration du CdG).

RÉORIENTATION DE L'ECG (2^E OU 3^E) VERS LE CDG OU LE CFP COMMERCE

DE École de culture générale		À			
		Degré	Collège de Genève	CFP Commerce	
				Cp	MPp
2 ^e	non promotion en 3 ^e	2	Non admissible	Admissible en 2 ^e Cp Rapide (ORFO 2023) si : FR + AN + MA + AL ou IT ≥ 12 et aucune branche < 3	Non admissible
	promotion en 3 ^e	2	Admissible aux conditions ci-dessous : 1) Total minimum de 20.0 pour les notes de français langue nationale (AL ou IT) 3 ^e langue (2 ^e langue étrangère à l'ECG) mathématiques 2) Moyenne de l'OSP ≥ 4.5 3) Choix de l'OS possible si la discipline a été étudiée au préalable et si la moyenne est ≥ 4.5* 4) Rattrapages à la charge de l'élève	Admissible en 2 ^e Cp Rapide (ORFO 2023)	Non admissible
		3	Admissible aux conditions ci-dessous : 1) Total minimum de 22.0 pour les notes de français langue nationale (AL ou IT) 3 ^e langue (2 ^e langue étrangère à l'ECG) mathématiques 2) Moyenne de l'OSP ≥ 5.0 3) Choix de l'OS conditionné à la réussite d'un examen. Contacter l'administration du Collège de Genève. 4) Le cas échéant rattrapages et examens en cours d'année pour les disciplines dont la note de maturité est anticipée (arts visuels / musique / chimie)	Non admissible	
3 ^e	échec au certificat		Non admissible	Admissible en 2 ^e Cp Rapide (ORFO 2023)	Non admissible

REMARQUES : l'éventualité d'une restriction des choix ORRM doit être communiquée aux élèves admissibles aux degrés 2 et 3 du CdG.

RÉORIENTATION DU CFP COMMERCE (1Cp (ORFO 2023)) VERS LE CDG OU L'ECG

DE CFP commerce 1Cp		A		
		Degré	École de culture générale	Collège de Genève
1Cp (ORFO 2023)	non promotion en 2Cp (ORFO 2023)	1	Admissible	Admissible si admissible en fin de 11 ^e CO
		2	Non admissible	Non admissible
	promotion en 2Cp (ORFO 2023)	1	Admissible	Admissible si admissible en fin de 11 ^e CO
		2	Admissible aux conditions ci-dessous : 1) Réussite aux TEAD en FR, MA, AN, AL ou IT 2) Pour l'OSP <ul style="list-style-type: none"> • Arts : admissible • Communication-Information : admissible • Santé : rattrapage par l'élève des cours de sciences expérimentales et de biologie et science de l'environnement de la 1ECG • Travail social : rattrapage par l'élève du cours de droit de la 1ECG • Pédagogie¹ : AL et AN obligatoires. Résultats de tous les examens \geq à 4.5. 	Non admissible

¹ Les normes d'entrée en OSP PE sont plus exigeantes que pour une entrée dans une autre OSP. L'élève souhaitant s'inscrire en OSP PE doit choisir une OSP alternative au cas où il ne répondrait pas aux normes d'admission en PE (total et /ou examen de langue si nécessaire)

RÉORIENTATION DU CFP COMMERCE (2Cp (ORFO 2023)) VERS LE CDG OU L'ECG

DE CFP commerce 2Cp		A		
		Degré	École de culture générale	Collège de Genève
2Cp (ORFO 2023)	non promotion ou promotion en 3Cp (ORFO 2023)	2	<p>Admissible aux conditions ci-dessous :</p> <p>1) Réussite aux TEAD en FR, MA, AN, AL ou IT</p> <p>2) Pour l'OSP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arts : admissible • Communication-Information : admissible • Santé : rattrapage par l'élève des cours de sciences expérimentales et de biologie et science de l'environnement de la 1ECG • Travail social : rattrapage par l'élève du cours de droit de la 1ECG <p>Pédagogie¹ : AL et AN obligatoires. Résultats de tous les examens \geq à 4.5.</p>	Non admissible
		3	Non admissible	Non admissible

RÉORIENTATION DU CFP COMMERCE (2Ci-B (ORFO 2012)) VERS LE CDG OU L'ECG

DE CFP Commerce 2Ci-B		À		
		Degré	École de culture générale	Collège de Genève
2Ci-B (ORFO 2012)	Promotion ou non promotion en 3Ci-B (ORFO 2012)	2	Admissible aux conditions ci-dessous : 1) Total minimum de 12.0 pour les notes de français anglais mathématiques 2) Examen dans la 2^e langue étrangère choisie à l'ECG. Si échec, non admissible. 3) Pour l'OSP <ul style="list-style-type: none"> • Arts : admissible • Communication-Information : admissible • Santé : rattrapage par l'élève des cours de sciences expérimentales et de biologie et science de l'environnement de la 1^e ECG • Travail social : rattrapage par l'élève du cours de droit de la 1^e ECG 	Non admissible
		3	Non admissible	
3Ci-B (ORFO 2012)	échec au certificat	1-2-3	Non admissible	Non admissible

RÉORIENTATION DU CFP COMMERCE (2Ci-E (ORFO 2012)) VERS LE CDG OU L'ECG

DE CFP Commerce 2Ci-E		À			
		Degré	École de culture générale	Collège de Genève	
2Ci-E (ORFO 2012)	non promotion en 3Ci-E (ORFO 2012)	2	<p align="center">Admissible</p> <p>Si nouvelle langue, examen dans cette langue. À défaut d'une note suffisante, l'élève garde la langue de Ci-E.</p> <p>Pour l'OSP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arts : admissible • Communication-Information : admissible • Santé : rattrapage par l'élève des cours de sciences expérimentales et de biologie, et de science de l'environnement de la 1ECG • Travail social : rattrapage par l'élève du cours de droit de la 1ECG • Pédagogie¹ : AL et AN obligatoires. Avoir obtenu 4.5 en FR, MA, AL et AN au terme de la première année. Si examen dans la nouvelle langue, résultat \geq à 4.5. 	<p>Admissible aux conditions ci-dessous :</p> <p>1) Total minimum de 20.0 pour les notes de français langue nationale (AL ou IT) anglais mathématiques</p> <p>2) Choix de l'OS possible si la discipline a été étudiée au préalable et si la moyenne est \geq 5.0*</p> <p>3) Rattrapages à la charge de l'élève</p>	
		3	Non admissible	Non admissible	
	promotion en 3Ci-E (ORFO 2012)	2	<p align="center">Admissible</p> <p>Si nouvelle langue, examen dans cette langue. À défaut d'une note suffisante, l'élève garde la langue de Ci-E.</p> <p>Pour l'OSP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arts : admissible • Communication-Information : admissible • Santé : rattrapage par l'élève des cours de sciences expérimentales et de biologie, et science de l'environnement de la 1ECG • Travail social : rattrapage par l'élève du cours de droit de la 1ECG • Pédagogie¹ : AL et AN obligatoires. Si examen dans la nouvelle langue, résultat \geq à 4.5. 	<p>Admissible aux conditions ci-dessous :</p> <p>1) Total minimum de 20.0 pour les notes de français langue nationale (AL ou IT) anglais mathématiques</p> <p>2) Choix de l'OS possible si la discipline a été étudiée au préalable et si la moyenne est \geq 4.5*</p> <p>3) Rattrapages à la charge de l'élève</p>	
		3	Non admissible	Non admissible	
	3Ci-E (ORFO 2012)	échec au certificat	1-2-3	Non admissible	Non admissible

REMARQUE(S) : l'éventualité d'une restriction des choix ORRM doit être communiquée aux élèves admissibles au degré 2 du CdG.

*Si l'élève n'a pas étudié la discipline souhaitée en OS, elle ou il doit passer des examens, y compris pour les OS composites (s'adresser à l'administration du CdG).

¹ Les normes d'entrée en OSP PE sont plus exigeantes que pour une entrée dans une autre OSP. L'élève souhaitant s'inscrire en OSP PE doit choisir une OSP alternative au cas où il ne répondrait pas aux normes d'admission en PE (total et/ou examen de langue si nécessaire).

RÉORIENTATION DU CFP COMMERCE (1MPp) VERS LE CDG OU L'ECG

DE CFP Commerce 1MPp		À		
		Degré	École de culture générale	Collège de Genève
1MPp (ORFO 2023)	non promotion en 2MPp (ORFO 2023)	1	Admissible	Admissible
		2	<p>1) Admissible aux conditions ci-dessous : première année terminée</p> <p>2) Total minimum de 12.0 pour les 4 notes de FR, MA, Langues (parmi AN, AL, IT)</p> <p>3) Si nouvelle langue, total minimum de 9.0 pour les trois disciplines restantes et examen réussi à 4.0 dans la nouvelle langue. À défaut, l'élève intègre une 1ECG avec la nouvelle langue ou une 2ECG avec la langue initiale si la condition 2 est remplie.</p> <p>4) Pour une entrée en OSP Pédagogie¹, total minimum de 14.0 pour les 4 notes de : français, mathématiques, allemand (obligatoire), anglais (obligatoire). Si nouvelle langue, total de 10,5 pour les 3 disciplines restantes et si examen dans la nouvelle langue, résultat \geq à 4.5.</p> <p>5) Rattrapage par l'élève en sciences expérimentales et biologie et sciences de l'environnement ou en droit en fonction de l'OSP choisie à l'ECG</p>	Non admissible
	2	Admissible	<p>Admissible aux conditions ci-dessous :</p> <p>1) Total de 16 pour les notes de français langue nationale (AL ou IT) anglais mathématiques</p> <p>2) Choix de l'OS possible si la discipline a été étudiée au préalable et si la moyenne est \geq 5.0 *</p> <p>3) Rattrapages par l'élève dans certaines disciplines</p>	

REMARQUE(S) : l'éventualité d'une restriction des choix ORRM doit être communiquée aux élèves admissibles au degré 2 du CdG.

*Si l'élève n'a pas étudié la discipline souhaitée en OS, elle ou il doit passer des examens, y compris pour les OS composites (s'adresser à l'administration du CdG).

¹ Les normes d'entrée en OSP PE étant plus exigeantes que pour une entrée dans une autre OSP, l'élève souhaitant s'inscrire en OSP PE doit choisir une OSP alternative au cas où il ne répondrait pas aux normes d'admission en PE (total et/ou examen de langue si nécessaire).

RÉORIENTATION DU CFP COMMERCE (2MPp) VERS LE CDG OU L'ECG

DE CFP Commerce 2MPp		À		
		Degré	École de culture générale	Collège de Genève
2MPp (ORFO 23)	non promotion en 3MPp (ORFO 2023)	2	<p>Admissible</p> <p>Si nouvelle langue, examen dans cette langue. À défaut d'une note suffisante, l'élève garde la langue de MPp.</p> <p>Pour une entrée en OSP Pédagogie¹: AL et AN obligatoires. Si examen en AL, résultat \geq à 4.5.</p>	<p>Admissible en OS Économie et droit aux conditions ci-dessous :</p> <p>1) Total de 16.0 pour les notes de français langue nationale (AL ou IT) anglais mathématiques</p> <p>2) Moyenne d'économie et droit \geq 4.0</p> <p>3) Rattrapages par l'élève dans certaines disciplines</p>
		3	Non admissible	Non admissible
	promotion en 3MPp (ORFO 2023)	2	<p>Admissible</p> <p>Si nouvelle langue, examen dans cette langue. À défaut d'une note suffisante, l'élève garde la langue de MPp.</p> <p>Pour une entrée en OSP Pédagogie¹: AL et AN obligatoires. Si examen en AL, résultat \geq à 4.5.</p>	<p>Admissible en OS Économie et droit aux conditions ci-dessous :</p> <p>1) Total de 16.0 pour les notes de français langue nationale (AL ou IT) anglais mathématiques</p> <p>2) Moyenne d'économie et droit \geq 4.0</p> <p>3) Rattrapages par l'élève dans certaines disciplines</p>
		3	Non admissible	<p>Admissible en OS Économie et droit aux conditions ci-dessous :</p> <p>1) Total de 18.0 pour les notes de français langue nationale (AL ou IT) anglais mathématiques</p> <p>2) Moyenne \geq 4.0 pour les notes de langue nationale (AL ou IT), anglais, économie et droit</p> <p>3) Rattrapages par l'élève dans certaines disciplines</p> <p>4) Examens en cours d'année pour les disciplines dont la note de maturité est anticipée</p>
		3	Non admissible	Non admissible
	3MPp (ORFO 2012)	échec	3	Non admissible

REMARQUE(S) : l'éventualité d'une restriction des choix ORRM doit être communiquée aux élèves admissibles au degré 2 du CdG.

¹ Les normes d'entrée en OSP PE sont plus exigeantes que pour une entrée dans une autre OSP. L'élève souhaitant s'inscrire en OSP PE doit choisir une OSP alternative au cas où il ne répondrait pas aux normes d'admission en PE (total et /ou examen de langue si nécessaire).

RÉORIENTATION DE L'ECG VERS LE CFP SANTÉ OU LE CFP SOCIAL¹

DE École de culture générale		À		
		Degré	CFP Santé et CFP Social	
			CFC	MP1 S2
1 ^e	Promotion en 2 ^e	1	Admissible selon la procédure de recrutement	Si non admissible en fin de 11 ^e CO 1) Moyenne générale ≥ 4.5 en fin de S1 2) Français et mathématiques ≥ 4.5 en fin de S1

RÉORIENTATION DE L'ECG VERS LE CFP SANTÉ OU LE CFP SOCIAL

DE École de culture générale		À		
		Degré	CFP Santé et CFP Social	
			CFC dual mixte avec MatuPro intégrée	
1 ^e	Promotion en 2 ^e	1	1) Moyenne générale ≥ 4.5 2) Français et mathématiques ≥ 4.5 3) Stage préalable d'au moins 5 jours dans le domaine choisi 4) Avoir 16 ans au 30.09 de l'année d'entrée en formation professionnelle 5) Lettre de motivation 6) Entretien	

¹ L'élève doit avoir fait le choix d'une orientation "santé" ou "social" et avoir réussi le concours d'entrée pour le centre de formation professionnelle.

RÉORIENTATION DE LA FILIÈRE PROFESSIONNELLE¹ (CFC) VERS LE CDG, L'ECG OU LE CFP COMMERCE²

DE Centre de formation professionnelle		À			
		Degré	École de culture générale	Collège de Genève	CFP Commerce
1CFC	non promotion en 2CFC	1*	Admissible si admissible en fin de 11 ^e CO TEAD en 1 ^e si admissible uniquement en préparatoire en fin de 11 ^e	Admissible si admissible en fin de 11 ^e CO (pas de TEAD)	Cp (ORFO 2023) : Admissible si admissible en fin de 11 ^e CO TEAD en 1 ^e si admissible uniquement en préparatoire en fin de 11 ^e
		2	Admissible aux conditions ci-dessous : 1) Admissible si admissible en fin de 11 ^e CO 2) Première année terminée 3) Langue et communication ≥ 5.0 4) Société ≥ 5.0 5) Moyenne des branches non professionnelles ≥ 4.5 6) Si l'une des langues choisies est l'italien (non étudiée au CO), examen dans cette langue. À défaut du 4.0, inscription en allemand obligatoire. 7) Rattrapages par l'élève dans certaines disciplines suivant l'OSP choisie 8) Pas d'entrée en OSP Pédagogie	Non admissible	Non admissible
	promotion en 2CFC	1*	Admissible si admissible en fin de 11 ^e CO TEAD en 1 ^e si admissible uniquement en préparatoire en fin de 11 ^e	Admissible si admissible en fin de 11 ^e CO (pas de TEAD)	Cp (ORFO 2023) : Admissible si admissible en fin de 11 ^e CO TEAD en 1 ^e si admissible uniquement en préparatoire en fin de 11 ^e
		2	Admissible aux conditions ci-dessous : 1) Admissible si admissible en fin de 11 ^e CO 2) Première année terminée 3) Langue et communication ≥ 5.0 4) Société ≥ 5.0 5) Moyenne des branches non professionnelles ≥ 4.5 6) Si l'une des langues choisies est l'italien (non étudiée au CO), examen dans cette langue. À défaut du 4.0, inscription en allemand obligatoire. 7) Rattrapages par l'élève dans certaines disciplines suivant l'OSP choisie 8) Pas d'entrée en OSP Pédagogie	Non admissible	Non admissible

¹ CFC sauf CFP Commerce plein temps (cf. "Dispositions réglementaires").

² Les réorientations internes au CFP Commerce sont traitées dans la partie "Mouvements intra CFP Commerce, complément aux dispositions internes des réorientations".

*Toute réorientation vers le 12^e degré CdG, ECG et CFP Commerce plein temps doit satisfaire conjointement les conditions scolaires et d'âge (un élève ne peut pas avoir plus de deux années d'avance ou de retard sur l'âge de référence pour l'année scolaire concernée).

DE Centre de formation professionnelle		À			
		Degré	École de culture générale	Collège de Genève	CFP Commerce
2CFC	promotion et non promotion en 3 ^e	1	Admissible si admissible en fin de 11 ^e CO*	Admissible si admissible en fin de 11 ^e CO*	Cp (ORFO 2023) : Admissible si admissible en fin de 11 ^e CO
		2	Admissible aux conditions ci-dessous sur la base du bulletin de 1CFC : 1) Admissible si admissible en fin de 11 ^e CO 2) Première année terminée 3) Langue et communication ≥ 5.0 4) Société ≥ 5.0 5) Moyenne des branches non professionnelles ≥ 4.5 6) Si l'une des langues choisies est l'italien (non étudiée au CO), examen dans cette langue 7) Rattrapage par l'élève dans certaines disciplines suivant l'OSP choisie 8) Pour une entrée en OSP Pédagogie1 : AL et AN obligatoires. Si examen en AL, résultat ≥ à 4.5.	Non admissible	Non admissible
3CFC ou 4CFC	promotion ou non promotion en 4 ^e ou réussite ou échec au certificat	1-2-3-4	Non admissible	Non admissible	Non admissible

¹ Les normes d'entrée en OSP PE sont plus exigeantes que pour une entrée dans une autre OSP. L'élève souhaitant s'inscrire en OSP PE doit choisir une OSP alternative au cas où il ne répondrait pas aux normes d'admission en PE (total et /ou examen de langue si nécessaire).

*Toute réorientation vers le 12^e degré CdG, ECG et CFP Commerce plein temps doit satisfaire conjointement les conditions scolaires et d'âge (un élève ne peut pas avoir plus de deux années d'avance ou de retard sur l'âge de référence pour l'année scolaire concernée).

RÉORIENTATION DE LA FILIÈRE PROFESSIONNELLE¹ (1MP) VERS LE CdG, L'ECG OU LE CFP COMMERCE²

DE Centre de formation professionnelle		À				
		Degré	École de culture générale	Collège de Genève	CFP Commerce	
					Cp (ORFO 2023)	MPP (ORFO 2023)
1MP	non promotion en 2MP	1	Admissible si admissible en fin de 11 ^e CO	Admissible si admissible en fin de 11 ^e CO	Admissible si admissible en fin de 11 ^e CO	Admissible si admissible en fin de 11 ^e CO
		2	Non admissible	Non admissible	Non admissible	Non admissible (accès à la maturité professionnelle après l'obtention du CFC)
	promotion en 2MP	2	Admissible Si nouvelle langue, examen dans cette langue. À défaut d'une note suffisante, l'élève garde la langue de MP. Pour une entrée en OSP Pédagogie³ : AL et AN obligatoires. Si examen en AL, résultat ≥ à 4.5.	Admissible aux conditions ci-dessous : Choix de l'OS possible si la discipline a été étudiée au préalable et si la moyenne est ≥ 5.0* Rattrapages dans certaines disciplines	Admissible en 2 ^e Cp Rapide (ORFO 2023)	

REMARQUES :

L'éventualité d'une restriction des choix ORRM doit être communiquée aux élèves admissibles au degré 2 du CdG.

* Si l'élève n'a pas étudié la discipline souhaitée en OS, elle ou il doit passer des examens, y compris pour les OS composites (s'adresser à l'administration du CdG).

¹ Maturité professionnelle sauf CFP Commerce plein temps (cf. "Dispositions réglementaires").

² Les réorientations internes au CFP Commerce sont traitées dans la partie "Mouvements intra CFP Commerce, complément aux dispositions internes des réorientations".

³ Les normes d'entrée en OSP PE sont plus exigeantes que pour une entrée dans une autre OSP. L'élève souhaitant s'inscrire en OSP PE doit choisir une OSP alternative au cas où il ne répondrait pas aux normes d'admission en PE (total et /ou examen de langue si nécessaire).

RÉORIENTATION DE LA FILIÈRE PROFESSIONNELLE¹ (2MP) VERS LE CDG, L'ECG OU LE CFP COMMERCE²

DE Centre de formation professionnelle		À					
		Degré	École de culture générale	Collège de Genève	CFP Commerce		
					Cp (ORFO 2023)	MPp (ORFO 2023)	
2MP	non promotion en 3MP	2	Admissible Si nouvelle langue, examen dans cette langue. À défaut d'une note suffisante, l'élève garde la langue de MP. Pour une entrée en OSP Pédagogie³ : AL et AN obligatoires. Si examen en AL, résultat \geq à 4.5.	Admissible aux conditions ci-dessous : 1) Choix de l'OS possible si la discipline a été étudiée au préalable et si la moyenne est \geq 5.0* 2) Rattrapages à la charge de l'élève	Admissible en 2 ^e Cp Rapide (ORFO 2023)	Non admissible (accès à la maturité professionnelle après l'obtention du CFC)	
		3	Non admissible	Non admissible	Non admissible		
	promotion en 3MP	2	Admissible Si nouvelle langue, examen dans cette langue. À défaut d'une note suffisante, l'élève garde la langue de MP. Pour une entrée en OSP Pédagogie³ : AL et AN obligatoires. Si examen en AL, résultat \geq à 4.5.	Admissible aux conditions ci-dessous : 1) Choix de l'OS possible si la discipline a été étudiée au préalable et si la moyenne est \geq 4.5* 2) Rattrapages à la charge de l'élève	Admissible en 2 ^e Cp Rapide (ORFO 2023)		
		3	Non admissible	Non admissible	Non admissible		
	3MP	non promotion en 4MP		Non admissible	Non admissible		Non admissible

REMARQUES :

L'éventualité d'une restriction des choix ORRM doit être communiquée aux élèves admissibles au degré 2 du CdG.

* Si l'élève n'a pas étudié la discipline souhaitée en OS, elle ou il doit passer des examens, y compris pour les OS composites (s'adresser à l'administration du CdG).

¹ Maturité professionnelle sauf CFP Commerce plein temps (cf. "Dispositions réglementaires").

² Les réorientations internes au CFP Commerce sont traitées dans la partie "Mouvements intra CFP Commerce, complément aux dispositions internes des réorientations".

³ Les normes d'entrée en OSP PE sont plus exigeantes que pour une entrée dans une autre OSP. L'élève souhaitant s'inscrire en OSP PE doit choisir une OSP alternative au cas où il ne répondrait pas aux normes d'admission en PE (total et /ou examen de langue si nécessaire).

MOUVEMENTS INTRA CFP COMMERCE

COMPLÉMENT AUX DISPOSITIONS INTERNES DES RÉORIENTATIONS

PRINCIPE

Le présent document règle les réorientations des élèves de la formation plein temps dont le parcours est linéaire ; le cas des élèves ayant bénéficié d'un redoublement ou d'une réorientation reste soumis au règlement de l'enseignement secondaire II et tertiaire B (C 1 10.31).

Les apprenties et apprentis de la formation duale, sauf exception, sont soumis au règlement en vigueur lors de la validation de leur contrat.

Dans la formation plein temps, une seule promotion conditionnelle peut être accordée durant les deux premières années.

Les demandes de transfert de la formation CFC vers la MP ne sont pas possibles.

Un seul transfert pendant tout le temps de la formation commerciale est autorisé pour les élèves ayant débuté une formation en maturité dans l'enseignement du secondaire II.

CFP COMMERCE : CHANGEMENT DE TYPE DE CERTIFICATION

DE		EN	À
1Cp (ORFO 2023)	non promotion	1MPp	Admission si admissible en fin de 11 ^e CO
1MPp (ORFO 2023)	non promotion	1Cp (ORFO 2023)	Admission avec autorisation de redoubler selon REST, l'élève a le statut de redoublant en 1Cp
		2 ^e Cp Rapide (ORFO 2023)	Admission aux conditions suivantes : 1) Deuxième semestre terminé 2) Total minimum de 21.0 pour les (6) disciplines suivantes : Français Finances et Comptabilité (FIC) Eco-Droit Allemand ou Italien Anglais DCO-E
	promotion	2 ^e Cp Rapide (ORFO 2023)	Admission

DE		EN	À
2Ci-B (ORFO 2012)	partie professionnelle non validée	3Ci-B (ORFO 2012)	Admission avec rattrapage de la pratique professionnelle : stage supplémentaire de maximum 18 semaines à réaliser l'année scolaire suivante. Les examens de la pratique professionnelle auront lieu en 2026.
2 Ci-E (ORFO 2012)	non promotion sur la partie école	3Ci-B (ORFO 2012)	Admission aux conditions suivantes : 1) Semestre scolaire de 2 ^e année terminé et poursuite avec Anglais 2) A. Total minimal de 15.0, pour les (4) disciplines suivantes : Français E&S Anglais ICA Ou B. Total minimal de 14.5 pour les 4 disciplines dont aucune note en dessous de 3.0
	partie professionnelle non validée		Admission avec rattrapage de la pratique professionnelle : stage supplémentaire de maximum 18 semaines à réaliser l'année scolaire suivante. Les examens de la pratique professionnelle auront lieu en 2026.
	partie professionnelle non validée	3Ci-E (ORFO 2012)	Admission avec rattrapage de la pratique professionnelle : stage supplémentaire de maximum 18 semaines à réaliser l'année scolaire suivante. Les examens de la pratique professionnelle auront lieu en 2026.
2MPp (ORFO 2023)	non promotion	2e Cp Rapide (ORFO 2023)	Admission uniquement pour le cinquième semestre
		2MPp (ORFO 2023)	Si pas de promotion conditionnelle dans le cursus, admission avec autorisation de redoubler selon REST, l'élève a le statut de redoublant en 2MPp
3Ci-E (ORFO 2012)	échec au CFC	3Ci-B (ORFO 2012)	Admission, la note d'expérience ICA et la note d'examen ICA doivent être refaites indépendamment des résultats
		3Ci-E (ORFO 2012)	Admission selon la procédure de qualification (PQual)
3MP1 ESe 3+1 (ORFO 2012)	échec examen MP	3Ci-B (ORFO 2012)	Non admission
		3Ci-E (ORFO 2012)	Voir tableau des suites de formation après la 3MP1 ESe 3+1

CFP COMMERCE, PASSAGE À LA FIEN

DE		À la FIEn		
CFP Commerce Cp / MPp		2 ^e année Profil	Formation scolaire	Formation en entreprise
1Cp (ORFO 2023)	promotion annuelle	Cd (ORFO 2023)	Selon conditions employeur et OFPC	Pas de dispense
	non promotion annuelle		Non admission	
1MPp (ORFO 2023)	non promotion au terme du semestre 2	Cd (ORFO 2023)	Non admission	Pas de dispense
	promotion au terme du semestre 2	Cd (ORFO 2023)	Selon condition employeur	
		MPd (ORFO 2023)	Selon condition employeur	

FIEN : CHANGEMENT DE PROFIL

DE		À la FIEn		
FIEn	Profil	Semestre suivant Profil	Formation scolaire	Formation en entreprise
3 ^e semestre promotion	B (ORFO 2012)	E (ORFO 2012)	non admission	

DE		À FIEn		
FIEn		Année suivante Profil	Formation scolaire	Formation en entreprise
2 ^e semestre non promotion 1 ^{er} échec	MPd (ORFO 2023)	Cd ou MPd (ORFO 2023)	Selon conditions employeur et OFPC La moyenne annuelle DCO-E est conservée. L'apprentie ou l'apprenti peut également répéter la première année.	Les notes professionnelles du semestre M sont validées Un avenant est communiqué uniquement à l'entreprise ; le contrat ne change pas pour l'école
2 ^e semestre non promotion 2 ^e échec	MPd (ORFO 2023)	Cd (ORFO 2023)		

FIEn		Semestre suivant Profil	Formation scolaire	Formation en entreprise
3 ^e semestre non promotion 2 ^e échec	M	Cd (ORFO 2023)	Admission sans condition Les moyennes DCO-E sont conservées	Un avenant est communiqué uniquement à l'entreprise ; le contrat ne change pas pour l'école
4 ^e semestre non promotion 2 ^e échec	M	Cd (ORFO 2023)	Admission sans condition Les moyennes DCO-E sont conservées Une apprentie ou un apprenti non promu a droit à une dérogation	

PASSAGE DU CDG À LA FIEN

DE CdG	Admission en FIEn		
	Profil	Formation scolaire	Formation en entreprise
1 ^{re} année promotion ou 2 ^e à 4 ^e année promotion ou non promotion	MPd (ORFO 2023)	Admission en 1MPd	
1 ^{re} année promotion ou 2 ^e à 4 ^e année promotion ou non promotion	Cd (ORFO 2023)	Admission en 2Cd-Rapide, sur la base du contrat d'apprentissage et d'un dossier de validation d'acquis	Selon conditions employeur et OFPC

TRANSITIONS

DISPOSITIONS INTERNES

DES CLASSES PRÉPARATOIRES ECG VERS L'ECG OU LE CFP COMMERCE

CONDITIONS DE PASSAGE

DE		À			
		École de culture générale	Degré	École de culture générale	CFP Commerce
					Cp (ORFO 2023)
Classe préparatoire	promotion	1	Admissible	Admissible aux conditions ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre exposant les motivations et les expériences professionnelles ▪ CV ▪ Attestation de stage de 5 jours serait un plus 	Non admissible
	non promotion	1	Non admissible		

DES CLASSES PRÉPARATOIRES COMMERCE VERS L'ECG OU LE CFP COMMERCE

CONDITIONS DE PASSAGE

DE		À			
		Degré	École de culture générale	CFP Commerce	
CFP Commerce	promotion			1	Admissible aux conditions ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre exposant les motivations et les expériences professionnelles ▪ CV ▪ Attestation de stage en lien avec les formations de l'ECG (5 jours)
		Classe préparatoire (Préapprentissage)	promotion		
non promotion	1		Non admissible		

CENTRE DE FORMATION PRÉPROFESSIONNELLE (CFPP)

PASSAGE DU CFPP AUX CLASSES PRÉPARATOIRES DE L'ECG OU DU CFP COMMERCE

Pour les élèves admissibles en Préparatoire de l'ECG ou du CFP Commerce, le CFPP a la possibilité d'organiser des passages d'élèves vers les classes préparatoires de l'ECG ou du CFP Commerce jusqu'à 4 semaines après la rentrée et selon les places disponibles. Ces situations feront l'objet d'une étude conjointe entre les directions concernées.

PASSAGE DES ÉTABLISSEMENTS DU SECONDAIRE II VERS LE CFPP

Le CFPP accueille des élèves jusqu'à la fin du mois de décembre, en principe. Ces passages sont soumis à un essai de 15 jours puis à une étude conjointe entre les directions concernées.

À l'issue de l'année au CFPP, l'élève pourra rejoindre la formation professionnelle plein temps Hors Commerce ou duale, sous réserve de la réussite aux concours / examens d'admission / tests de sélection.

OBTENTION D'UNE SECONDE CERTIFICATION DU SECONDAIRE II

DISPOSITIONS INTERNES

DÉFINITION

Les élèves ayant obtenu une première certification du secondaire II (ou un titre jugé équivalent) ne sont pas admissibles dans une filière généraliste ou plein temps au secondaire II pour l'obtention d'une seconde certification. Elles ou ils peuvent cependant envisager l'obtention d'un second titre dans les filières pour adultes ou dans les filières professionnelles en formation duale.

PRINCIPES

Cette seconde certification ne doit pas être considérée comme une simple formalité administrative. Elle découle d'un processus pédagogique et doit être envisagée comme une réorientation réfléchie.

En fonction du titre obtenu et du titre visé, il est tenu compte des acquis de la formation antérieure.

MODALITÉS

L'élève qui envisage l'obtention d'un second titre de l'ES II doit entreprendre les démarches spécifiques à la formation visée.

	Collège de Genève	École de culture générale	CFC Commerce	CFC Hors Commerce
Après l'obtention d'une maturité gymnasiale	Pas d'admission possible au CdG pour une seconde certification.	<p>Pas d'admission possible à l'ECG pour une seconde certification.</p> <p>Admission possible à l'ECGA aux conditions stipulées à l'adresse https://edu.ge.ch/secondaire2/ecga/d/conditions-dadmission</p>	<p>Pas d'admission possible au CFP Commerce plein temps pour une seconde certification.</p> <p>Admission possible en formation duale (1^{re} ou en 2Cd-Écourtée, ORFO 2023) sur la base du contrat d'apprentissage et de la validation par l'OFPC.</p> <p>Admission possible à la formation commerciale pour porteur de maturité (FCPM) aux conditions stipulées à l'adresse https://edu.ge.ch/secondaire2/cebo/actualites/fcpm-inscriptions-et-informations</p>	<p>Pas d'admission possible dans une formation plein-temps.</p> <p>Admission possible dans la formation duale.</p> <p>Les élèves disposant d'une certification de l'ESII ou jugée équivalente peuvent être dispensés de culture générale en voie CFC à l'exception des disciplines spécifiques à chaque centre.</p> <p>Ces dispenses, proposées par la direction des centres, sont validées par l'OFPC.</p>
Après l'obtention d'un certificat ECG	<p>Pas d'admission possible au CdG pour une seconde certification.</p> <p>Admission possible au COPAD aux conditions stipulées à l'adresse https://edu.ge.ch/secondaire2/copad/bienvenue-au-copad</p> <p>Remarque : Il convient d'encourager les titulaires d'une maturité spécialisée de l'ECG à s'inscrire à la passerelle Dubs lorsqu'ils ou elles souhaitent accéder aux études universitaires.</p>	<p>Pas d'admission possible à l'ECG pour l'obtention d'un second certificat ECG.</p> <p>Admission possible à l'ECGA pour un complément dans une autre option spécifique préprofessionnelle (Communication-information, Santé ou Travail social).</p> <p>Admission possible en maturité spécialisée aux conditions stipulées dans le Règlement relatif à l'école de culture générale (RECG C 1 10.70 art. 40).</p>	<p>Pas d'admission possible au CFP Commerce plein temps pour une seconde certification.</p> <p>Admission possible en formation duale (1^{re} ou en 2Cd-Écourtée, ORFO 2023) sur la base du contrat d'apprentissage et de la validation par l'OFPC.</p>	<p>Le CFP Social propose en outre un CFC d'assistante ou d'assistant socio-éducatif en 2 ans pour les élèves ayant obtenu un certificat de l'ECG en OSP socio-éducative. En cas d'intérêt, ces élèves doivent se soumettre à la procédure d'admission du CFP Social.</p>

	Collège de Genève	Ecole de culture générale	CFC Commerce	CFC Hors Commerce
Après l'obtention d'un CFC	<p>Pas d'admission possible au CdG pour une seconde certification</p> <p>Admission possible au COPAD aux conditions stipulées à l'adresse https://edu.ge.ch/secondaire2/copad/bienvenue-au-copad</p> <p>Remarque : Il convient d'encourager les titulaires d'une maturité professionnelle à s'inscrire à la passerelle Dubs lorsqu'ils ou elles souhaitent accéder aux études universitaires.</p>	<p>Pas d'admission possible à l'ECG pour une seconde certification</p> <p>Admission possible à l'ECGA aux conditions stipulées à l'adresse https://edu.ge.ch/secondaire2/ecgad/conditions-dadmission</p>	<p>Pour un CFC Hors Commerce, pas d'admission au CFP Commerce plein temps pour une seconde certification.</p> <p>Admission possible en classe de MP2-ESe d'une année :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CFC d'employée ou d'employé de commerce - profil E, moyenne générale égale ou supérieure à 4.4 pour les notes école (avec ou non prise en compte du +école) • CFC gestionnaire du commerce de détail (GCD) et agente ou agent relation client (ARC) avec une moyenne générale égale ou supérieure à 4.8 et options économie et langue étrangère égales ou supérieures à 4.0 <p>Admission possible en classe de MP2-ESs, sur concours, pour les porteurs d'un CFC d'employée ou d'employé de commerce, profil base ou d'un CFC hors type Commerce.</p>	<p>Pas d'admission possible dans une formation plein temps.</p> <p>Admission possible dans la formation duale.</p> <p>Les élèves disposant d'une certification du secondaire II ou jugée équivalente peuvent être dispensés de culture générale en voie CFC à l'exception des disciplines spécifiques à chaque centre.</p> <p>Ces dispenses, proposées par la direction des centres, sont validées par l'OFPC.</p> <p>Admission possible en MP2 (hors type e et s) sur concours.</p>
Après l'obtention d'une AFP			<p>Pas d'admission au CFP Commerce plein temps pour une seconde certification.</p> <p>Admission possible dans la formation duale.</p> <p>Les titulaires d'une AFP employée ou employé Commerce peuvent obtenir un CFC d'employée ou d'employé de commerce.</p>	<p>Pas d'admission possible dans une formation plein temps.</p> <p>Admission possible dans la formation duale.</p> <p>Admission possible en CFC après une AFP.</p>

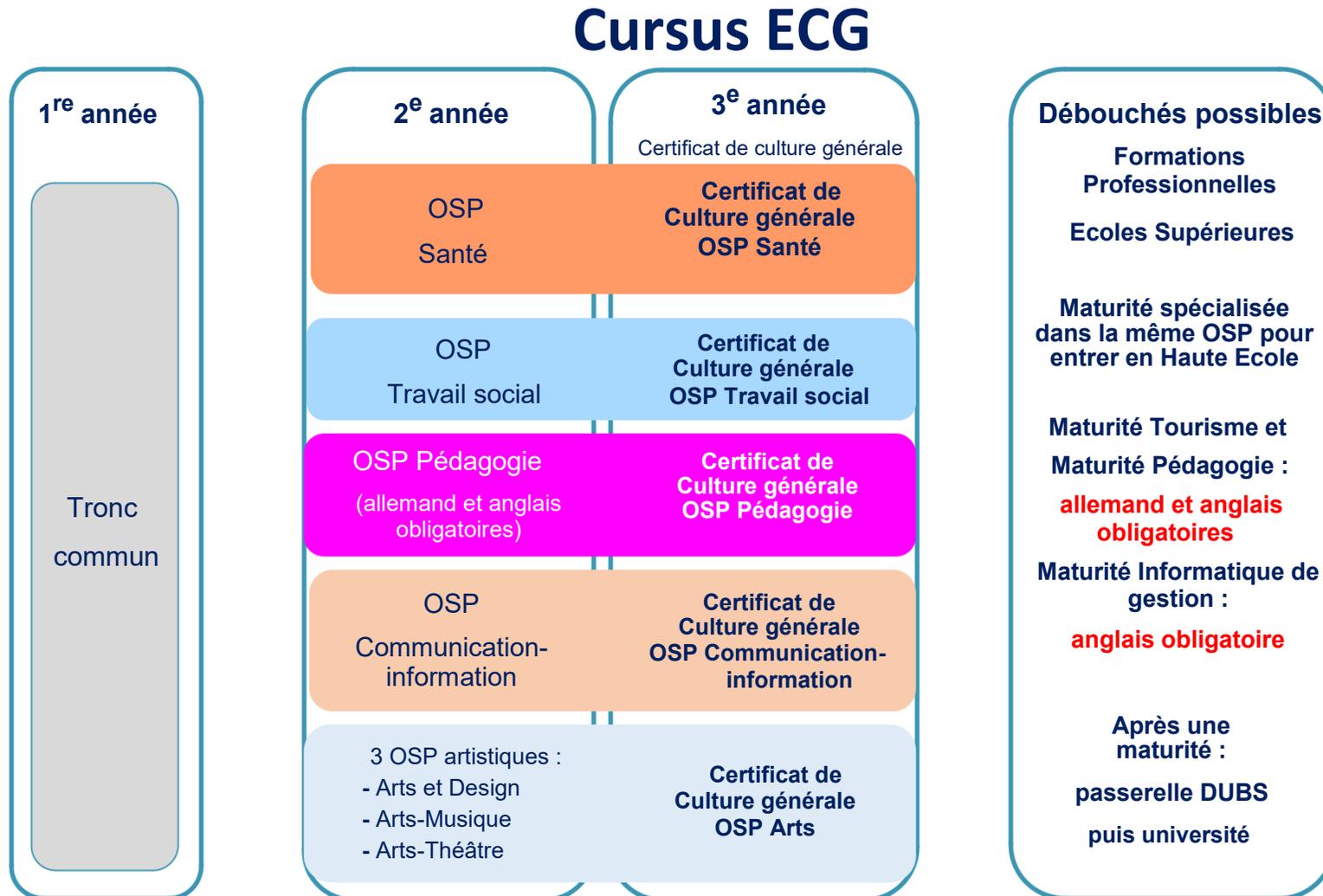
ANNEXES

CDG : PRÉSENTATION DE LA GRILLE HORAIRE

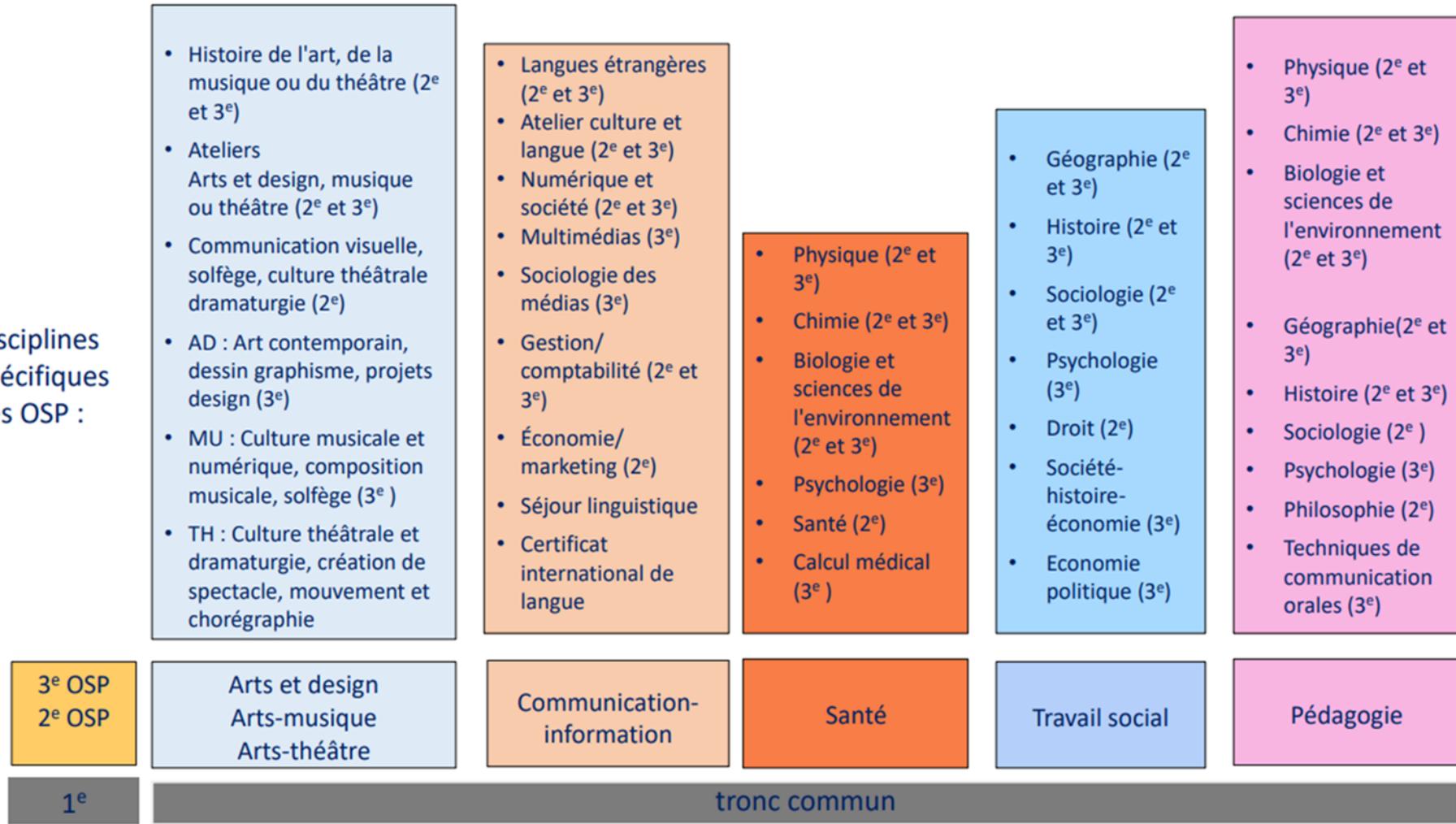
disciplines	DF disciplines fondamentales				OS options spécifiques				OC options complémentaires				DO DP disciplines particulières ou obligatoires			
	degrés	degrés	degrés	degrés	degrés	degrés	degrés	degrés	degrés	degrés	degrés	degrés	degrés	degrés	degrés	
français (et diction)	FR	6	4	4												
allemand	AL	3	3	3	3	4	4	5								
italien	IT	4	3	3	3	4	4	5								
anglais	AN	3	3	3	3	4	4	5								
espagnol	ES				3	4	4	5								
latin	LA	3	3	3	3	4	4	5								
grec	GR				4	4	5	5								
anglais de base	Amb															
mathématiques 1	normal MA1	4	4	4	4											
mathématiques 2	avancé MA2	4	4	6	6											
informatique	IN								4	2	1	1	0			
physique	PV	0	3	2	0	2	4	4	4	4						
applications des mathématiques	AM				0	0	2	2	4	4						
OS physique / applications des mathématiques	PM				2	4	6	6								
biologie	BI	0	2	2	0	2	2	3	4	4						
chimie	CH	2	2	0	0	2	2	3	3	4						
OS biologie et chimie	BC				4	4	6	7								
histoire	HI	2	2	2	2				4	4						
géographie	GE	0	2	2	2				4	4						
philosophie	PO	0	0	2	2				4	4						
introduction à l'économie et au droit	IED	2	0	0	0											
économie	EC				2	2	2	4								
droit	DR				2	2	2	3	4							
OS économie et droit	ED				4	4	4	7								
arts visuels	AP	2	2	0	0	2	4	4	6							
OS art visuels	HA	1	1	0	0	2	2	2	2	4						
OS art visuels	AV				4	6	6	8								
musique	MU	2	2	0	0	3	5	5	5	4						
instrument ^a		1	1	0	0	1	1	1	1							
éducation physique	EP												2	2	2	0
sport	SP															
travail de maturité	TM	0	0	1	1											

^a Les heures de pratique instrumentale ne sont pas comptabilisées dans l'horaire hebdomadaire.

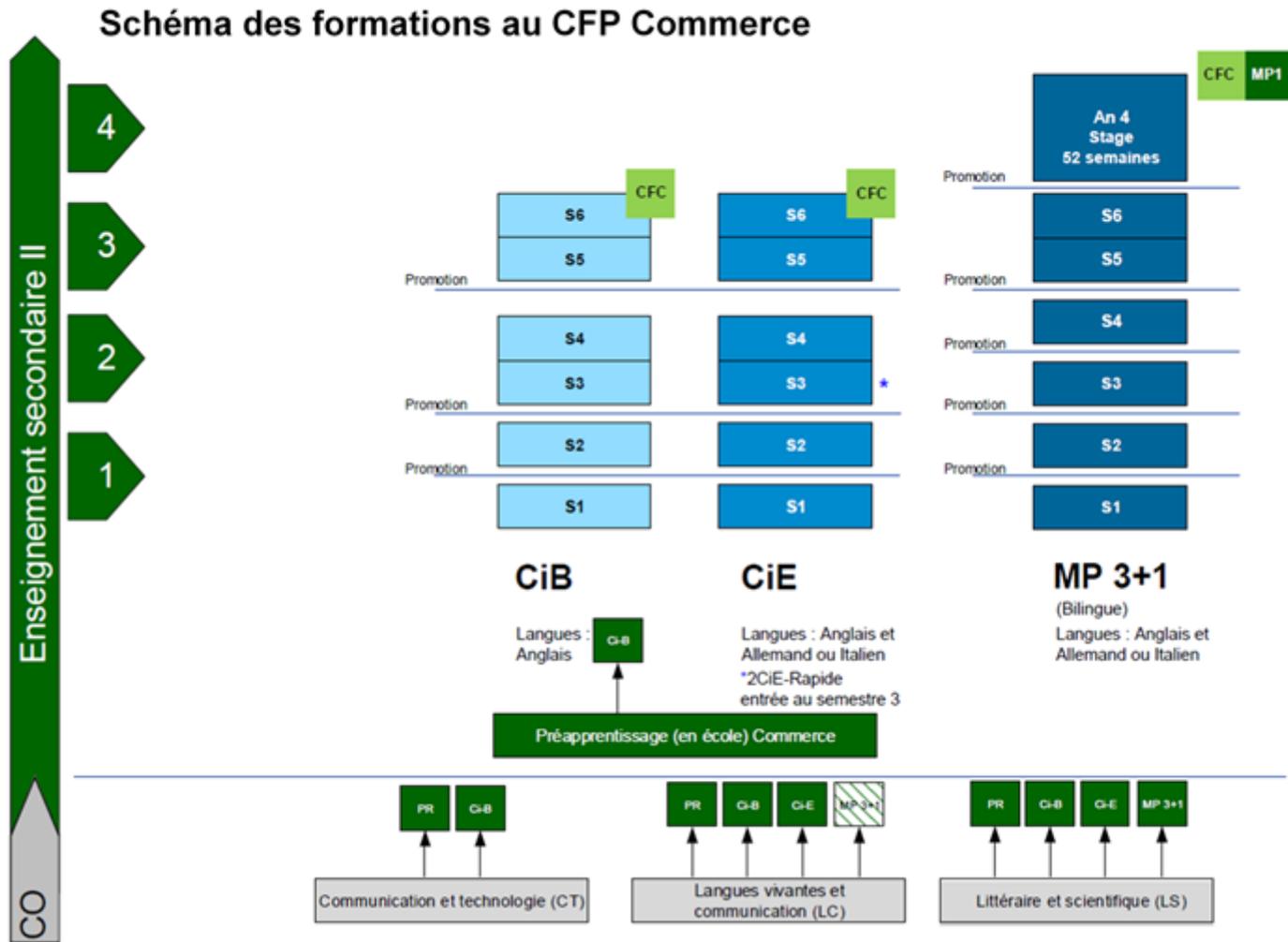
ECG : PRÉSENTATION DES CURSUS



Disciplines
Spécifiques
des OSP :



CFP COMMERCE : PRÉSENTATION DES CURSUS (POUR UNE ENTRÉE EN FORMATION JUSQU'À LA RENTRÉE 2022-2023)

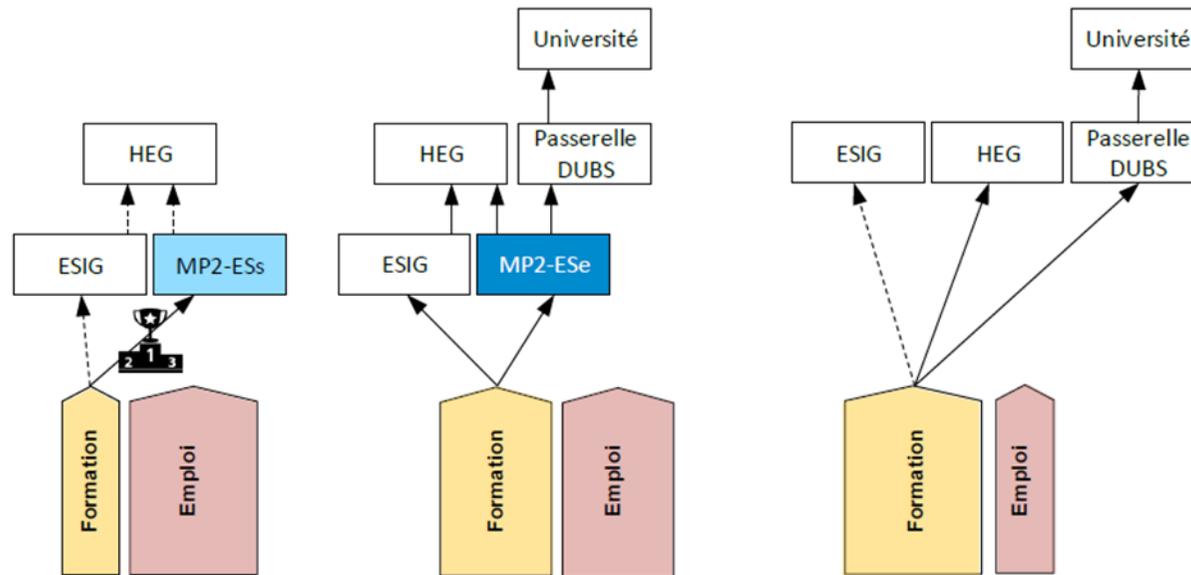


Suites de formation avec un titre du CFP Commerce

6

5

4



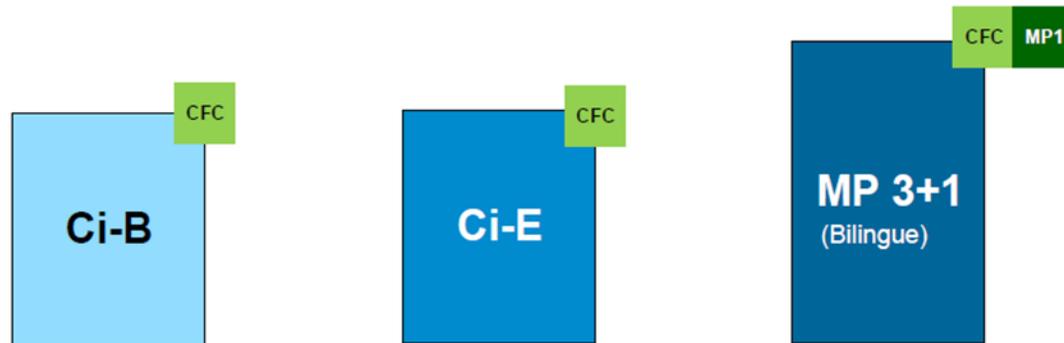
Après l'obtention du 1^{er} titre

4

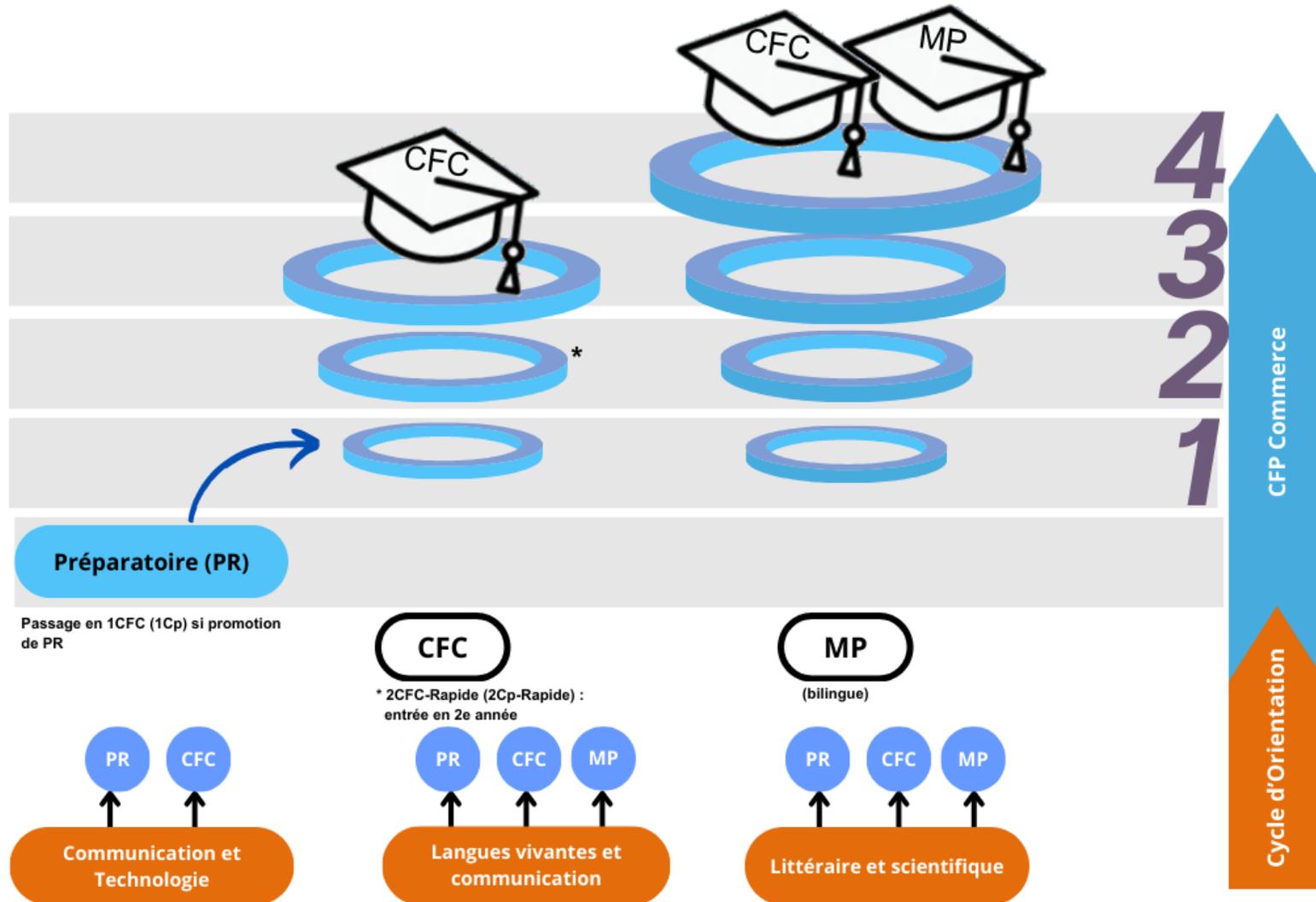
3

2

1



FORMATIONS EMPLOYÉE OU EMPLOYÉ DE COMMERCE À PLEIN TEMPS AU CFP COMMERCE (POUR UNE ENTRÉE EN FORMATION DÈS LA RENTRÉE 2023-2024)



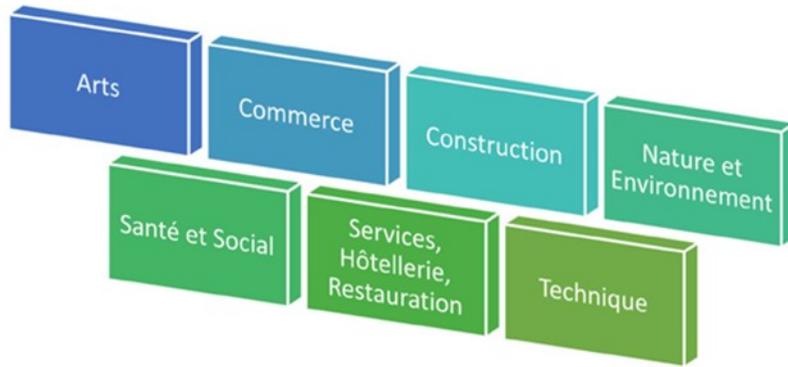
DESCRIPTIF DES DIFFÉRENTS PROFILS DU CFP COMMERCE (DÈS LA RENTRÉE 2023-2024)

CFC	MP 3+1
<p>La formation se déroule en 3 ans. Des stages à l'Espace Entreprise sont réalisés sur les années 2 et 3 de la formation.</p> <p>La promotion est annuelle.</p> <p>L'obtention du CFC nécessite la réussite des parties scolaire et professionnelle.</p> <p>La formation englobe une première langue étrangère, l'anglais, et une deuxième langue étrangère, l'allemand ou l'italien.</p> <p>En fin de première année, les parties contractantes conviennent d'un domaine à choix, celui-ci n'est pas inscrit dans le contrat d'apprentissage. Le choix s'effectue entre la deuxième langue étrangère et le travail de projet individuel.</p> <p>Au plus tard à la fin de la 2^e année de formation, les parties contractantes conviennent d'une option. Celle-ci n'est pas inscrite dans le contrat d'apprentissage. Le choix s'effectue parmi les options ci-après :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Finances ; b. Communication dans la langue nationale ; c. Communication dans la première langue étrangère (Anglais) ; d. Technologie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation en 2 étapes : 6 semestres scolaires suivis de 52 semaines de stage en entreprise formatrice. Le CFC et la MP sont obtenus simultanément à l'issue de la formation. • Deux langues : allemand ou italien et anglais, avec une exigence minimale de niveau B2 (CECR) en fin de formation. • Accent sur Économie et Droit ainsi que Finances et Comptabilité (FIC), approfondissement de niveau maturité dans d'autres disciplines. • Possibilité de suivre une formation bilingue (anglais).

Pour le CFC et la MP 3+1, un portable et des supports de cours sont nécessaires. De plus amples renseignements ici :



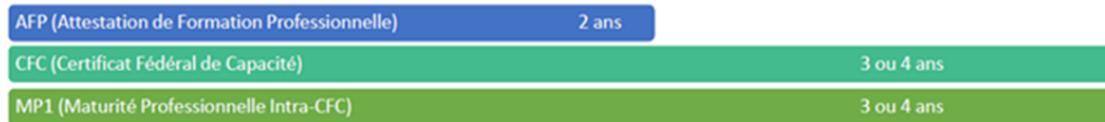
CFP HORS COMMERCE : PRÉSENTATION DES CURSUS



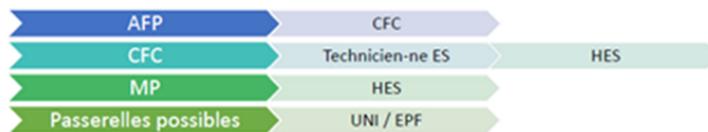
Types de formation



Certifications



Débouchés



CFP COMMERCE : CHANGEMENT DE TYPE DE CERTIFICATION

TABLEAUX DES TRANSFERTS ET SUITES DE FORMATION

Les transferts décrits dans les pages suivantes et assortis de conditions ascendantes ou descendantes font référence à des modalités décrites dans le chapitre « CFP Commerce, changement de type de certification ».

TABLEAU DES TRANSFERTS Cp (UNIQUEMENT LES CURSUS POSSIBLES)

Provenance degré, filière	Statut promotion	Destination	Fin d'année achevée	Cas
1Cp	NP	1Cp	Admissible	01
	NP	1Mp	Admissible en 1MP si admissible en fin de 11 ^e	02

TABLEAU DES TRANSFERTS Ci-B

Provenance degré, filière	Statut promotion	Destination	Semestre impair achevé	Fin d'année achevée	Cas
2Ci-B	P	3Ci-E	Non admissible	Non admissible	03
	NP EE	3Ci-B	Non admissible	Admissible avec conditions rattrapage stage Espace Entreprise (EE)	04

TABLEAU DES TRANSFERTS Ci-E

Provenance degré, filière	Statut promotion	Destination	Semestre impair achevé	Fin année achevée	Cas
2Ci-E	P	3Ci-B	Non admissible	Non admissible	05
	P	3MP1 ESe 3+1	Non admissible	Non admissible	06
	NP école	3Ci-B	Non admissible	Admissible si conditions descendantes remplies	07
	NP EE	3Ci-B	Non admissible	Admissible avec conditions rattrapage stage Espace Entreprise (EE)	08
	NP EE	3Ci-E	Non admissible	Admissible avec conditions rattrapage stage Espace Entreprise (EE)	09
3Ci-E	NP	3Ci-B	Non admissible	Admissible avec conditions sur ICA	10

TABLEAU DES TRANSFERTS MPP

Provenance degré, filière	Statut promotion	Destination	Semestre impair achevé	Fin année achevée	Cas
1 MPP	P	2Cp-R	Non admissible	Admissible	11
	NP	2Cp-R	Non admissible	Admissible avec conditions	12
	NP	1Cp/1Mp	Non admissible	Admissible	13

Provenance degré, filière	Statut promotion	Destination	Semestre impair achevé	Fin année achevée	Cas
2 MPP	NP	1 Cp	Admissible avec conditions	Non admissible	14
	NP	1 MPP	admissible avec conditions	Non admissible	15
	NP	2Cp-R	Non admissible	Admissible	16

TABLEAU DES TRANSFERTS MP1 ESe 3+1

Provenance degré, filière	Statut promotion	Destination	Semestre impair achevé	Fin année achevée	Cas
3MP	NP	3Ci-B	Non admissible	Non admissible	17
	NP	3Ci-E	Non admissible	Cf tableau « suites de formation après la MP1-ESe 3+1 »	18
	NP	3MP1 ESe 3+1	Non admissible	Cf tableau « suites de formation après la MP1-ESe 3+1 »	19

TABLEAU DES SUITES DE FORMATION APRÈS LA 3MP1 ESE 3+1

Cas	Résultat fin 3 ^e	4 ^e année : possibilités pour l'année à venir		Titres convoités	5 ^e année		Titres convoités
1	MP ok CFC ok	Stage 52 semaines	Examens professionnels ¹	CFC + MP			
2	MP non CFC ok	A) Redoublement en 3MP1 ESE 3+1	Examens scolaires MP ²	CFC + MP	Stage 52 semaines	Examens professionnels ¹	CFC + MP
		B) Renoncement MP et rattrapage du stage EE 18 semaines	Examens professionnels ¹ TA	CFC			
3	MP ok CFC non	Redoublement en 3MP	Examens scolaires MP ³	CFC + MP	Stage 52 semaines	Examens professionnels ¹	CFC + MP
4	MP non CFC non	A) Redoublement en 3MP1 ESe 3+1	Examens scolaires MP ³	CFC + MP	Stage 52 semaines	Examens professionnels ¹	CFC + MP
		B) Redoublement en 3Ci-E (avec 5 semaines EE)	Examens scolaires CFC ²	CFC	Stage EE 18 semaines	Examens professionnels ¹	CFC

Cas de double échec	4 ^e année (échouée en 3 ^e , après une 2 MP réussie)		5 ^e année : possibilités pour l'année à venir	Examens	Titres
5	3MP1 ESe 3+1	Échec examens scolaires	Répétant examens scolaires CFC	Examens scolaires CFC	CFC
6	Redoublement en 3CiE		+ Stage EE 18 semaines	+ Examens professionnels ¹	

¹ Les examens professionnels ont lieu au mois de juin uniquement.

² L'élève qui répète doit refaire uniquement les disciplines (et examens) déficitaires, les nouveaux résultats obtenus sont pris en compte uniquement au niveau du carnet MP, les notes CFC de l'année précédente sont inchangées.

³ L'élève qui répète doit refaire uniquement les disciplines (et examens) déficitaires, les nouveaux résultats obtenus sont pris en compte uniquement au niveau du carnet CFC, les notes MP de l'année précédente sont inchangées.

ÂGE LIMITE POUR ENTRER EN FORMATION À L'ESII

En principe, pour entrer en formation dans l'enseignement secondaire II genevois, un candidat ne peut avoir plus de deux années d'avance ou de retard sur l'âge de référence pour le degré scolaire concerné.

**Périodes de naissances réglementaires pour une inscription à la rentrée scolaire 2025
à destination des filières du collège de Genève, de l'école de culture générale et du CFP Commerce (plein temps)**
[Conditions de domicile et d'âge | ge.ch](#)

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES PARCOURS-TYPE

Rappel : toute réorientation implique un suivi pédagogique par la direction de l'école de provenance pendant le printemps en vue de compléter l'outil ALM au **09 avril 2024**. L'échange et la concertation avec la direction de l'école de destination sont requis.

TABLEAU DES RÉORIENTATIONS DU CDG OU DU CFP COMMERCE PLEIN TEMPS VERS L'ECG

	21-22	22-23	23-24	24-25	25-26	Décision	Brochure
1			1Cp	1Cp	1ECG	Admissible ¹	p.17
2			1Cp	1Cp	2ECG	Admissible sous conditions	p.17
3		1Ci	1Cp	2Cp	2ECG	Admissible sous conditions ¹	p.18
4		1Ci	2Ci	2Ci	2ECG	Admissible sous conditions ¹	p.19-20
5		1CdG	1Cp	2Cp	2ECG	Non admissible	/
6			1CdG	1Cp	1ECG	Non admissible	/
7			1MPp	1Cp	1ECG	Admissible ¹	p.17
8			1CdG	1Cp	2ECG	Non admissible	/
9			1MPp	1Cp	2ECG	Admissible sous conditions	p.17
10			1CdG	1CdG	1ECG	Contacteur SOP – DGES II	p.13
11			1MPp	1MPp	1ECG	Contacteur SOP – DGES II	p.21
12			1CdG	1CdG	2ECG	Admissible sous conditions	p.13
13			1MPp	1MPp	2ECG	Admissible sous conditions	p.21
14		1CdG	1CdG	2CdG	2ECG	Admissible sous conditions ¹	p.13
15		1MP	1MPp	2MPp	2ECG	Admissible ¹	p.22
16		1CdG	2CdG	2CdG	2ECG	Admissible sous conditions ¹	p.13
17		1MP	2MP	2MP	2ECG	Admissible ¹	p.22
18		1CdG	2CdG	2CdG	3ECG	Admissible sous conditions	p.13-14
19	1CdG	2CdG	3CdG	3CdG	3ECG	Admissible sous conditions ¹	p.13-14
20	1CdG	2CdG	2CdG	3CdG	3ECG	Admissible sous conditions ¹	p.13-14
21	1CdG	2CdG	3CdG	4CdG	3ECG	Contacteur SOP – DGES II	p.13-14
22	2CdG	3CdG	4CdG	4CdG	3ECG	Contacteur SOP – DGES II	p.13-14

L'expression « admissible sous conditions » signifie que le statut de promotion (promotion ou non promotion) et/ou des résultats sur des disciplines doivent être vérifiés et respectés selon les modalités de la brochure.

¹Soit redoublement de deux degrés successifs soit triplement avec changement de filière impliquant une prise de contact entre les doyennes et doyens des réorientations des établissements afin d'examiner le dossier de l'élève. Cette réorientation doit s'accompagner d'un suivi individuel dans l'école de destination

TABLEAU DES RÉORIENTATIONS DU CdG OU DE L'ECG VERS LE CFP COMMERCE PLEIN TEMPS

	21-22	22-23	23-24	24-25	25-26	Décision	Brochure
1			1ECG	1ECG	1Cp	Admissible ¹	p.15
2			1CdG	1CdG	1MPp	Non admissible	/
3			1CdG	1CdG	1Cp	Admissible ¹	p.13
4			1CdG	1CdG	2Cp-R	Admissible sous conditions	p.13
5			1ECG	2ECG	2Cp-R	Admissible sous conditions	p.16
6		1CdG	1CdG	2CdG	2Cp-R	Admissible ¹	p.13
7				3ECG	2Cp-R	Admissible sous conditions	p.16
8				3CdG	2Cp-R	Admissible	p.13

L'expression « admissible sous conditions » signifie que le statut de promotion (promotion ou non promotion) et/ou des résultats sur des disciplines doivent être vérifiés et respectés selon les modalités de la brochure.

¹Soit redoublement de deux degrés successifs soit triplement avec changement de filière impliquant une prise de contact entre les doyennes et doyens des réorientations des établissements afin d'examiner le dossier de l'élève. Cette réorientation doit s'accompagner d'un suivi individuel dans l'école de destination

TABLEAU DES NOUVELLES RÉORIENTATIONS

	11 ^e + 1	11 ^e + 2	11 ^e + 3	Décision
1	1 CdG NP	1 CFC hors com	1 CdG	Admissible
2	1 CdG NP	1 CFC hors com	1 ECG /1 Cp	Admissible selon normes
3	1 CdG NP	1 CFC hors com	2 ECG	Admissible selon normes
4	1 CdG NP	1 CFC hors com	2 Cp Rapide	Admissible selon normes
5	1 CdG P	1 CFC hors com	2 CdG	Admissible
6	1 CdG P	1 CFC hors com	2 ECG	Admissible selon normes
7	1 CdG P	1 CFC hors com	2 Cp Rapide	Admissible selon normes
8	1 CdG P	1 CFC hors com	3 CdG	Admissible selon normes séjours linguistiques
9	1 CdG NP ou P	1 CFC hors com	1 MPp	Admissible selon normes
10	1 CdG P	1 CFC hors com	2 MPp	Non admissible
11	1 CdG NP ou P	1 CFC hors com	1 MPp bilingue	Admissible selon normes ESI-ESII
12	1 ECG NP	1 CFC hors com	1 ECG	Admissible selon décision conseil
13	1 ECG NP	1 CFC hors com	1 Cp	Admissible selon normes ESI-ESII
14	1 ECG NP	1 CFC hors com	1 CdG	Non admissible
15	1 ECG NP	1 CFC hors com	1MPp	Non admissible
16	1 ECG P	1 CFC hors com	2 ECG	Admissible
17	1 ECG P	1 CFC hors com	2 Cp Rapide	Admissible selon normes
18	1 ECG P	1 CFC hors com	2 CdG	Admissible selon normes de réorientation
19	1 ECG P	1 CFC hors com	1 CdG	Admissible selon normes de réorientation
20	1 ECG P	1 CFC hors com	2 MPp	Non admissible
21	1 Cp NP	1 CFC hors com	1 Cp	Admissible selon décision conseil
22	1 Cp NP	1 CFC hors com	1 ECG	Admissible selon normes ESI-ESII
23	1 Cp NP	1 CFC hors com	1 MPp	Non admissible
24	1 Cp NP	1 CFC hors com	1 CdG	Non admissible
25	1 Cp P	1 CFC hors com	1 CdG	Admissible selon normes ESI-ESII et normes scolaires *
26	1 Cp P	1 CFC hors com	2 Cp	Admissible
27	1 Cp P	1 CFC hors com	2 ECG	Admissible selon normes
28	1 Cp P	1 CFC hors com	2 Cp Rapide	Non admissible
29	1 Cp P	1 CFC hors com	2 CdG	Non admissible
30	1 Cp P	1 CFC hors com	2 MPp	Non admissible
31	1 MPp NP	1 CFC hors com	1 CdG	Admissible selon normes ESI-ESII
32	1 MPp NP	1 CFC hors com	1 ECG	Admissible selon normes ESI-ESII
33	1 MPp NP	1 CFC hors com	1 Cp	Admissible selon normes
34	1 MPp NP	1 CFC hors com	1 MPp	Admissible selon décision conseil
35	1 MPp NP	1 CFC hors com	2 ECG	Admissible selon normes
36	1 MPp P	1 CFC hors com	2 MPp	Admissible
37	1 MPp P	1 CFC hors com	2 CdG	Admissible selon normes
38	1 MPp P	1 CFC hors com	2 ECG	Admissible selon normes

* Moyennes annuelles en FR, MA, AN, AL \geq 4,5 en fin de 11LS.